

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE**

**Le 9 novembre 2009**

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 9<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 2009 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Martial Labonté	Monsieur Alain Larochelle
Madame Hélène Bourbonnais	Monsieur Roger Bélanger
Madame Michèle Lemelin	Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

---

**RÉS. : 0911-165**

**ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Monsieur Alain Larochelle

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Prière;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Discussion et adoption du procès-verbal du 5 octobre 2009;
- 4.- Lecture et adoption du procès-verbal du 13 octobre 2009;
- 5.- Comptes à payer;
- 6.- Correspondance;
- 7.- Discours du maire;
- 8.- Antenne de communication Vidéotron;
- 9.- Garage – Chauffage au propane;
- 10.- Remplacement G32;
- 11.- Appareils respiratoires;
- 12.- Service d'inspection régional;
- 13.- Varia
  - a) Vidange de l'étang #3
  - b) Projet d'éclairage – Rue Carré St-André
  - c) dossier de Monsieur Martin Côté
- 14.- Période de questions;
- 15.- Ajournement de la séance.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 0911-166**

**PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2009**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2009 soit adopté tel que rédigé.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 0911-167**

**REMERCIEMENTS MONSIEUR ALAIN CHABOT**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de remercier Monsieur Alain Chabot (14 ans comme conseiller) dont le mandat se termine. De le remercier de son implication et son dévouement qui a permis l'avancement de la municipalité.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance spéciale du 13 octobre 2009 soit adopté tel que rédigé.

\*\*\*\*\*

**COMPTES À PAYER**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que les comptes suivants soient acceptés et payés :

<b>ADMINISTRATION</b>		
C90-1873	Fédération Québécoise des Municipalités	818,16 \$
C90-1874	Richard Côté	32,80 \$
C90-1880	Bureautique Côte-Sud	695,84 \$
C90-1882	Produits chimiques Melrose	132,06 \$
C90-1884	Toshiba	577,03 \$
C90-1885	Martin J. Côté	711,50 \$
C90-1892	Groupe Ultima inc.	28 145,00 \$
C90-1897	Rouleau Paysagiste	8,45 \$
C90-1899	Intrapub	76,76 \$
C90-1906	Service de nettoyage MMM inc.	489,52 \$
C90-1917	Alimentation Côté & Morin	49,93 \$
C90-1921	Ministère du Revenu du Québec	7 083,32 \$
C90-1923	Receveur Général du Canada	3 054,97 \$
C90-1924	Postes Canada	219,05 \$
C90-1926	Bureautique Côte-Sud inc.	102,55 \$
RD	Postes Canada	216,22 \$
RD	Hydro-Québec	560,39 \$
RD	Télu	227,04 \$
RD	SSQ Groupe financier	1 233,62 \$
<b>VOIRIE</b>		
C90-1859	Société de l'assurance automobile du Québec	5,64 \$
C90-1864	Côté Inox	31,78 \$
C90-1865	Serge Chabot	2 539,96 \$
C90-1866	Raynald Fradette	664,20 \$
C90-1870	Magasin H. Létourneau inc.	86,49 \$
C90-1872	Télu	28,99 \$
C90-1875	Les Excavations Lafontaine inc.	7 395,01 \$
C90-1876	R. Labonté et Fils inc.	2 999,66 \$
C90-1883	Excavation Gérard Pouliot inc.	464,12 \$
C90-1887	Dépanneur Julie Chabot	264,05 \$
C90-1888	Carrières Rive-Sud inc.	5 130,71 \$
C90-1890	Pièces d'auto Dorchester inc.	383,64 \$
C90-1893	Patrick Labonté	135,00 \$
C90-1895	Transport René Breton	710,83 \$
C90-1896	Atelier Jacques Dion	354,80 \$
C90-1898	Atelier Lucien Bélanger enr.	12,41 \$
C90-1900	La Coop Fédéré	4 686,86 \$
C90-1902	Macpek	1 728,04 \$
C90-1903	Saniloc	129,25 \$

C90-1904	Praxair	18,46 \$
C90-1905	Paré Centre du camion	16,93 \$
C90-1907	Équipements Sigma inc.	283,62 \$
C90-1908	Tenco	1 083,60 \$
C90-1909	LKQ Pintendre Autos inc.	180,15 \$
C90-1910	Kinecor	104,50 \$
C90-1911	P.A. Goulet	1 400,34 \$
C90-1912	Gaétan Côté	22,55 \$
C90-1913	Traction Lévis	1 107,09 \$
C90-1914	Rémi Gosselin	373,09 \$
C90-1915	Transport 9003-3507 Québec inc.	922,11 \$
C90-1916	A. Chabot & Fils Auto électrique	113,67 \$
C90-1919	Côté Inox	102,89 \$
C90-1922	Mag. H. Létourneau inc.	1 649,59 \$
C90-1925	Novicom 2000 inc.	716,76 \$
C90-1928	Garage Brochu & Fils	41,43 \$
C90-1929	Dépanneur Julie Chabot	346,04 \$
C90-1930	Carrières Rive-Sud inc.	1 126,31 \$
C90-1932	Garage Yvon Labrecque	419,63 \$
C90-1934	Distribution Praxair	18,46 \$
C90-1935	Ressorts d'auto – camion Rock	629,39 \$
C90-1936	Atelier Rémi Gosselin	232,63 \$
C90-1937	Frs Goulet & Fils inc.	20,04 \$
C90-1938	LKQ Pintendre Autos	80,42 \$
C90-1939	Traction Lévis	69,55 \$
C90-1940	Garage S.M. Audet	141,81 \$
C90-1941	Distribution Raymonde Fournier	225,24 \$
C90-1942	PR Distribution	208,15 \$
RD	Hydro-Québec	774,39 \$
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		
C90-1862	A. Chabot & Fils Auto électrique	214,41 \$
C90-1863	Boivin & Gauvin inc.	111,29 \$
C90-1864	Côté Inox	237,04 \$
C90-1869	MRC de Bellechasse	112,64 \$
C90-1871	Club social pompiers	210,00 \$
C90-1878	Novicom 2000 inc.	1 535,10 \$
C90-1881	Municipalité de Saint-Damien	464,00 \$
C90-1886	Stéphane Royer	93,58 \$
C90-1887	Dépanneur Julie Chabot	124,51 \$
C90-1890	Pièces d'auto Dorchester inc.	264,84 \$
C90-1891	Jacques Thibault	310,41 \$
C90-1894	Équipement d'Incendie Rive-Sud inc.	181,34 \$
C90-1918	Boivin & Gauvin inc.	1 106,18 \$
C90-1920	MRC de Bellechasse	36,97 \$
C90-1922	Mag. H. Létourneau inc.	5,07 \$
C90-1927	Municipalité de Saint-Gervais	181,20 \$
C90-1929	Dépanneur Julie Chabot	34,00 \$
C90-1931	Équipement d'Incendie Rive-Sud inc.	36,92 \$
RD	Hydro-Québec	270,62 \$
<b>AQUEDUC ET ÉGOUT</b>		
C90-1867	Réal Huot inc.	1 182,31 \$
C90-1868	Maxxam	2 743,43 \$
C90-1873	Fédération Québécoise des Municipalités	180,68 \$
C90-1877	John Meunier	441,01 \$
C90-1879	Henry Audet Itée	273,64 \$

C90-1889	J.L. Moteurs	78,40 \$
C90-1901	Veolia	976,43 \$
C90-1922	Mag. H. Létourneau inc.	188,41 \$
C90-1933	La Cie Wilfrid Allen	4 341,74 \$
RD	Hydro-Québec	4 113,34 \$
<b>LOISIR ET CULTRE</b>		
C90-1860	École secondaire de St-Damien	50,00 \$
C90-1861	Fondation Samuel	100,00 \$
RD	Télus	56,00 \$
<b>QUOTE-PART</b>		
C90-1869	MRC de Bellechasse	435,00 \$
C90-1920	MRC de Bellechasse	160,00 \$

**RÉS. : 0911-170**

**APPUIE DEMANDE DE APPALACHES SAFARI RANCH AUPRÈS DE LA C.P.T.A.Q.**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation présentée à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec par Appalaches Safari Ranch afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture les lots 3 587 596 et 3 587 603;

**CONSIDÉRANT que** les activités d'Appalaches Safari Ranch sont reliés à l'agriculture;

**CONSIDÉRANT que** les visites de ferme ne peuvent se tenir ailleurs qu'en milieu agricole;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Alain Larochelle

APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Appalaches Safari Ranch auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec visant à permettre des usages commerciales reliés à l'agriculture sur les lots 3 587 596 et 3 587 603.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 0911-171**

**C.J.E. TRAVAIL DE RUE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE**

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de contribuer à la campagne annuelle de financement de CJE travail de rue en achetant cinq (5) DVD contenant des témoignages et des prestations musicales de jeunes artistes de la région au coût de 10\$ l'unité.

Que les DVD soient confiés à la bibliothèque municipale pour ajouter à la collection locale.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 0911-172**

**CONTRIBUTION HOCKEY MINEUR DE BELLECHASSE**

**CONSIDÉRANT qu'il y a dix-neuf (19) joueurs de Saint-Lazare inscrit dans les différentes catégories de hockey mineur de Bellechasse;**

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accorder un montant de 10\$ par joueurs de Saint-Lazare inscrit au hockey mineur de Bellechasse pour la saison 2009-2010.

\*\*\*\*\*

RÉS. : 0911-173

ANTENNE DE COMMUNICATION – VÉRIFICATION DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE BELLECHASSE

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de vérifier auprès de la MRC de Bellechasse, de la conformité au schéma d'aménagement, de la construction d'une antenne de communication pour le service cellulaire, laquelle sera localisée dans la zone 39I.

\*\*\*\*\*

RÉS. : 0911-174

VIDÉOTRON – EXEMPTION DU PROCESSUS  
DE CONSULTATION POUR  
LA MISE EN PLACE D'UNE ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'autoriser la firme Vidéotron à être dispensée du processus de consultation étant donné que la mise en place de leur antenne se situe à l'intérieur de la zone 39I.

\*\*\*\*\*

RÉS. : 0911-175

REPLACEMENT DE LA POMPE PORTATIVE INCENDIE G32

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de remplacer la pompe portative G32, qui ne rencontre plus les normes de pompage, pour une pompe portative Rabbit P-555-S.

Que le dit achat se fera sur le budget 2010.

\*\*\*\*\*

RÉS. : 0911-176

REPLACEMENT DE DEUX APPAREILS RESPIRATOIRES

**CONSIDÉRANT** que deux (2) appareils respiratoires ne rencontrent plus les normes de sécurité;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) autres appareils seront également à remplacer à la fin de l'année 2010;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU,

1. QUE l'affectation budgétaire pour l'achat du camion citerne provienne du financement prévue au règlement n° 217-2009 pour 165 000\$ et que pour payer le solde le produit de la vente du camion citerne soit affecté.
2. QUE l'achat des deux (2) appareils respiratoires soit couvert par les sommes prévues pour l'implantation de bornes-fontaines sèches et le produit de la vente de deux (2) vieux appareils à Aréo-Feu.
3. QUE la résolution n° 0910-156 soit modifiée en conséquence.

\*\*\*\*\*

**CONSIDÉRANT que** la compagnie Véolia n'a pas procédé à la vidange de l'étang n° 3 tel que prévu à sa soumission;

**CONSIDÉRANT qu'**à cette date la disposition des boues ne peut se faire sans appel d'offres et ainsi retarder le processus de vidange;

**CONSIDÉRANT que** la firme Terratube, deuxième soumissionnaire, est disposée à vidanger l'étang n° 3 cet automne;

**CONSIDÉRANT qu'**à cette date la firme Terratube a en main un sac pour l'entreposage des boues plus petit que celui soumis dans la proposition du 1<sup>er</sup> juin 2009;

**CONSIDÉRANT que** le montant de la vidange sera ainsi revu à la baisse;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Alain Larochelle

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de retenir l'offre de Terratube, deuxième soumissionnaire, pour réaliser la vidange des boues de l'étang n° 3 cet automne.

Que compte-tenu du fait que les quantités traitées seront moindre le contrat accordé à Terratube passera de 32 641,98 plus taxes à 25 466,00\$ plus taxes.

\*\*\*\*\*

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de SQ Technologies pour la conversion de l'éclairage de rue à haute pression sodium par un éclairage à diodes électro luminescentes;

**CONSIDÉRANT que** l'éclairage DEL est supposé être 75% plus économique, que la durée de vie de ce type d'éclairage est supérieur et que la pollution lumineuse DEL est moindre;

**CONSIDÉRANT qu'**il y aura installation d'un luminaire sur la rue Carré St-André;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de faire l'essai d'un éclairage à diodes électro luminescentes de SQ Technologies à être installer dans la rue Carré St-André.

Que ce Conseil pourra alors évaluer la pertinence ou non de procéder à la conversion de son réseau d'éclairage.

\*\*\*\*\*

Monsieur Alain Larochelle se retire de la table du Conseil pour le point suivant, à savoir :

DEMANDE DE RENCONTRE ENTRE TOUS LES INTERVENANTS CONCERNÉS

**CONSIDÉRANT** la demande reçue par ce Conseil relativement aux problèmes de clôtures et de surpopulation animale sur la propriété de Monsieur Martin Côté (433, 4<sup>e</sup> rang Ouest);

**CONSIDÉRANT** les fréquentes sorties d'enclos du bétail à cette adresse;

**CONSIDÉRANT** le rapport de l'inspecteur municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une situation qui perdure;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'organiser une rencontre de tous les intervenants concernés incluant le propriétaire, Monsieur Martin Côté, à savoir :

- La Sûreté du Québec;
- Le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Le ministère du Développement durable;
- UPA Syndicat de base;
- La Société protectrice des animaux;
- La municipalité de Honfleur.
- Les propriétaires voisins.

Que cette rencontre aura pour but de faire le point sur la situation, soit la question des clôtures, le nombre de têtes versus la capacité des champs, etc. et enfin voir les actions qui seront posées et le délai impartie aux dites actions afin de régler cette situation dangereuse.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 0911-180**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'ajourner la séance au mardi 10 novembre 2009 à 20h00. Que le dit ajournement à lieu à 21h56.

---

Martin J. Côté

Maire

---

Richard Côté

Directeur général